

**FINANCES****Mandat spécial pour la participation à la 7<sup>e</sup> édition des Assises nationales de la Biodiversité les 5, 6, 7 juillet 2017 à Ajaccio**

Remboursement des frais de mission

**EXPOSE DES MOTIFS**

Pour les collectivités locales, les associations, les élus, l'information et la formation sur la biodiversité deviennent un objectif primordial et un enjeu majeur. Depuis 7 ans, IDEAL Connaissances et les Eco Maires organisent les Assises nationales de la Biodiversité. La dernière édition a eu lieu en septembre 2016 à Clermont-Ferrand après Nantes, Montpellier ou encore Grande-Synthe... Les 7<sup>e</sup> Assises, organisées à Ajaccio du 5 au 7 juillet 2017, rassembleront tous les acteurs, publics et privés, concernés directement par ces fortes questions environnementales.

Avec plus de 20 conférences et ateliers à destination des agents des collectivités, des élus locaux, des associations et de tout professionnel directement concerné par la question cruciale de la biodiversité, les débats des 7<sup>e</sup> Assises accueilleront au Palais des congrès d'Ajaccio de nombreux partenaires nationaux, et notamment l'Agence Française pour la Biodiversité. Des échanges qui illustreront des thématiques fortes, à l'image de celles portées en 2016 : innovation, prospective, sciences, recherche, société, éducation, décisions organisationnelles, stratégie.

Pendant 3 jours, 700 participants sont attendus autour d'un contenu riche, de moments conviviaux et d'une programmation exhaustive : un espace d'exposition d'environ 20 stands, deux séances plénières stratégiques, des ateliers thématiques, des sessions parrainées, des remises de prix, des tables rondes, des visites de site et des parcours sur le terrain, pour découvrir in situ l'environnement régional et la biodiversité locale.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'accorder un mandat spécial à Monsieur Stéphane Prat, adjoint en charge de l'Ecologie urbaine, du Plan climat-énergie afin qu'il se rende à la 7<sup>e</sup> édition des Assises nationales de la Biodiversité.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

## **FINANCES**

### **8) Mandat spécial pour la participation à la 7<sup>e</sup> édition des Assises nationales de la Biodiversité les 5, 6, 7 juillet 2017 à Ajaccio**

Remboursement des frais de mission

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-18 et suivant et R.2123-22-1,

considérant que la 7<sup>e</sup> édition des Assises nationales de la Biodiversité organisées sur ces trois jours, entre pleinement dans le programme municipal,

considérant dès lors qu'il y a lieu d'accorder un mandat spécial à Monsieur Stéphane Prat, adjoint en charge de l'Ecologie urbaine, du Plan climat-énergie afin qu'il participe aux journées précitées dans le cadre de son mandat,

considérant que le montant des frais de mission sera pris en charge dans le cadre d'un mandat spécial,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

Par 35 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions

**ARTICLE 1** : ACCORDE un mandat spécial à Monsieur Stéphane Prat, adjoint en charge de l'Ecologie urbaine, du Plan climat-énergie, afin qu'il se rende à la 7<sup>e</sup> édition des Assises nationales de la Biodiversité les 5, 6, 7 juillet 2017 à Ajaccio.

**ARTICLE 2** : AUTORISE le remboursement des frais de mission comme suit :

. aux frais réels sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives concernant les frais de transport et droits d'accès au colloque,

. dans la limite de 300 euros par jour concernant les frais de séjour (hébergement et restauration) et sur production de pièces justificatives.

**ARTICLE 3** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2017

RECU EN PREFECTURE

LE 27 JUIN 2017

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JUIN 2017